



ARRÊTÉ N°2021-038

**portant inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps
des chargés d'études documentaires au titre de l'année 2021**

La ministre de la transition écologique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°98-188 du 19 mars 1998 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux corps de chargés d'études documentaires ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion relatives aux parcours professionnels et aux promotions du MTE, MCTRCT et MM en vigueur pour la campagne de promotions de l'année 2021 ;

Considérant que le nombre de postes à pourvoir pour l'accès au corps des chargés d'études documentaires au titre de l'année 2021 est fixé à 2.

ARRÊTE

Article 1^{er}:

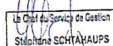
Les deux agents dont les noms figurent dans le tableau annexé au présent arrêté sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des chargés d'études documentaires au titre de l'année 2021.

Article 2:

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 29 mars 2021

Pour la ministre et par délégation,


Le Chef du Service de Gestion
Stéphane SCHAHAUPS

Signature numérique
de Stéphane
SCHAHAUPS
stephane.schtahaups

Annexe à l'arrêté 2021-038

Liste d'aptitude pour l'accès au corps des chargés d'études documentaires au titre de l'année 2021

Civilité	Nom Prénom	Région	Service
Mme	CAMU Maryse	Ile-de-France	Ministère de l'économie et des finances
Mme	MEGHARBI Mounia	Ile-de-France	Ministère de la transition écologique



ARRÊTÉ N°2021-039

**portant inscription au tableau d'avancement au grade de
chargé d'études documentaires principal au titre de l'année 2021**

La ministre de la transition écologique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°98-188 du 19 mars 1998 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux corps de chargés d'études documentaires ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2020 fixant les taux de promotion dans le corps interministériel des chargés d'études documentaires au titre des années 2021 et 2022 ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion relatives aux parcours professionnels et aux promotions du MTE, MCTRCT et MM en vigueur pour la campagne de promotions de l'année 2021 ;

Considérant que le nombre de postes à pourvoir par tableau d'avancement au grade de chargé d'études documentaires principal au titre de l'année 2021 est fixé à 2.

ARRÊTE

Article 1^{er}

Les deux agents dont les noms figurent dans le tableau annexé au présent arrêté sont inscrits au tableau d'avancement au grade de chargé d'études documentaires principal au titre de l'année 2021.

Article 2:

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 29 mars 2021

Pour la ministre et par délégation,

Annexe à l'arrêté 2021-039

**Tableau d'avancement au grade de chargé d'études documentaires principal
au titre de l'année 2021**

Civilité	Nom Prénom	Région	Service
Mme	AYATA Katiba	syndicat	SYNDICAT
Mme	HERICHER Bénédicte	Ile-de-France	Ministère de la Justice Administration centrale



ARRÊTÉ N°2021-040

**portant inscription au tableau d'avancement au grade de
chargé d'études documentaires hors classe au titre de l'année 2021**

La ministre de la transition écologique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°98-188 du 19 mars 1998 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux corps de chargés d'études documentaires ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2018 fixant les pourcentages mentionnés aux articles 23-3 et 23-4 du décret n° 98-188 du 19 mars 1988 fixant les dispositions statutaires applicables aux corps des chargés d'études documentaires;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion relatives aux parcours professionnels et aux promotions du MTE, MCTRCT et MM en vigueur pour la campagne de promotions de l'année 2021 ;

Considérant que le nombre de postes à pourvoir par tableau d'avancement dans le grade de chargé d'études documentaires hors classe au titre de l'année 2021 est fixé à 4.

ARRÊTE

Article 1^{er}:

Les quatre agents dont les noms figurent dans le tableau annexé au présent arrêté sont inscrits au tableau d'avancement au grade de chargé d'études documentaires hors classe au titre de l'année 2021.

Article 2:

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 29 mars 2021

Pour la ministre et par délégation,

**Signature numérique
de Stéphane
SCHTAHAUPS
stephane.schtahaups**

Annexe à l'arrêté 2021-040

**Tableau d'avancement au grade de chargé d'études documentaires hors classe
au titre de l'année 2021**

Civilité	Nom Prénom	Région	Service
M.	LEBRETON Sylvain	Ile-de-France	Ministère des Armées
Mme	GODET Annie	Ile-de-France	Ministère des Armées
M.	COSTA Alberto	Ile-de-France	Ministère de la transition écologique
Mme	PRINCAY-YEOMANS Sylvie	Ile-de-France	Ministère de l'Europe et des affaires étrangères